

6. Le PADD, un projet de territoire pour les 10/15 ans à venir

Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Qu'est-ce qu'un PADD ?

- 1 **Un document juridiquement encadré**
Introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, ce document a été conforté par la loi ALUR qui a remanié le code de l'urbanisme pour un développement équilibré et durable du territoire.
- 2 **La réponse aux enjeux issus du diagnostic de territoire**
Une démarche de projet qui s'appuie sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial, qui s'applique à la totalité du territoire intercommunal de Dronne & Belle.
- 3 **Un projet de développement pour les années à venir**
Le PADD n'est pas un document opposable. Toutefois, il est la pièce maîtresse du document d'urbanisme à partir duquel découleront les pièces réglementaires : le zonage, le règlement écrit, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Programme d'Orientations et d'Actions.

Un PADD issu de la concertation

Pour répondre aux enjeux issus du diagnostic et au scénario de développement choisi, le PADD a été élaboré tout au long de l'année 2017. De nombreux acteurs du territoire (habitants, élus, Personnes Publiques Associées) ont été associés à la réflexion.

Un important processus de concertation a donc été mis en place de manière à rassembler un maximum d'idées et d'avis, et a permis d'élaborer un PADD réaliste et pertinent.



*Pour en savoir plus,
vous pouvez le consulter :*

- ▶ Au siège de la Communauté de Communes Dronne & Belle
- ▶ Dans chaque mairie
- ▶ Sur le site internet : <http://dronneetbelle.fr/PLUi.html>

Quel devenir pour le territoire de Dronne et Belle d'ici à 2030 ?

4 grandes orientations d'aménagement ...

- **Orientation n°1:** Garantir une gestion durable du socle écologique et paysager
- **Orientation n°2:** Croissance durable, haute qualité environnementale
- **Orientation n°3:** Renforcer l'attractivité des centres-bourgs en favorisant l'émergence de projets intégrés
- **Orientation n°4:** Une économie au plus près du territoire

... en faveur du développement durable :

